



EDESS ATELIER TECHNIQUE

20 Octobre 2017

Interopérabilité des SI SPASAD : le contexte



Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



1 – LE PÉRIMÈTRE DE TRAVAIL :

- Définition des structures
- Le cahier des charges des SPASAD « intégrés » :
 - Le territoire d'intervention des SPASAD « intégrés »
 - Les prestations intégrées du SPASAD
 - Les spécificités en terme de SI

2 – LES MODALITÉS DE TRAVAIL :

- Les situations ciblées
- Les missions d'EDESS
- L'extension du standard ESPPADOM : au service de l'interopérabilité des SI SPASAD
- Méthodologie et livrables proposés

ANNEXES

- Participants au Groupe de travail sur l'interopérabilité des SI SPASAD
- Liste des fédérations

Le périmètre de travail :

- Définition des structures
- Le cahier des charges des SPASAD « intégrés » :
 - Le territoire d'intervention des SPASAD « intégrés »
 - Les prestations intégrées du SPASAD
 - Les spécificités en terme de SI

➤ DEFINITIONS DES STRUCTURES

Les **SAAD** (services d'aide et d'accompagnement à domicile) définis à l'article D 312-6 CASF, interviennent notamment auprès des personnes âgées, personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, pour des actions liées aux actes essentiels de la vie. Leur mission consiste à concourir au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

=> Le fonctionnement des SAAD autorisés relève de la compétence des Conseils départementaux.

Les **SSIAD** (services de soins infirmiers à domicile) définis à l'article D 312-1 CASF interviennent à domicile, sur prescription médicale, pour assurer des prestations de soins infirmiers aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie .

Les SSIAD assurent également une coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux : services d'aide à domicile, kinésithérapeutes, médecins...

=> le fonctionnement des SSIAD relève de la compétence des ARS.

Les **SPASAD** (Services polyvalents d'aide et de soins à domicile) définis à l'article D 312-7 CASF, assurent les missions d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Ils existent depuis 2005.

⇒ Ils relèvent de la compétence conjointe des CD et des ARS.

➤ DEFINITIONS DES STRUCTURES

Les **SPASAD « intégrés »** : ils relèvent du cadre de l'expérimentation prévue à l'article 49 de la loi ASV, qui prévoit de tester, sur 2 ans, un modèle intégré d'organisation, de fonctionnement et de financement des SPASAD. Ces SPASAD expérimentaux doivent permettre une plus grande mutualisation des organisations et des outils au bénéfice de la qualité de l'accompagnement global de la personne.

Fonctionnant dans le cadre d'un CPOM ils proposent également des actions de prévention qui sont éligibles au financements de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie.

⇒ *Ils relèvent de la compétence conjointe des CD et des ARS.*

L'objectif de cette expérimentation est de promouvoir le développement de ce modèle d'organisation de l'aide et du soin à domicile, et en particulier d'en améliorer la coordination et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

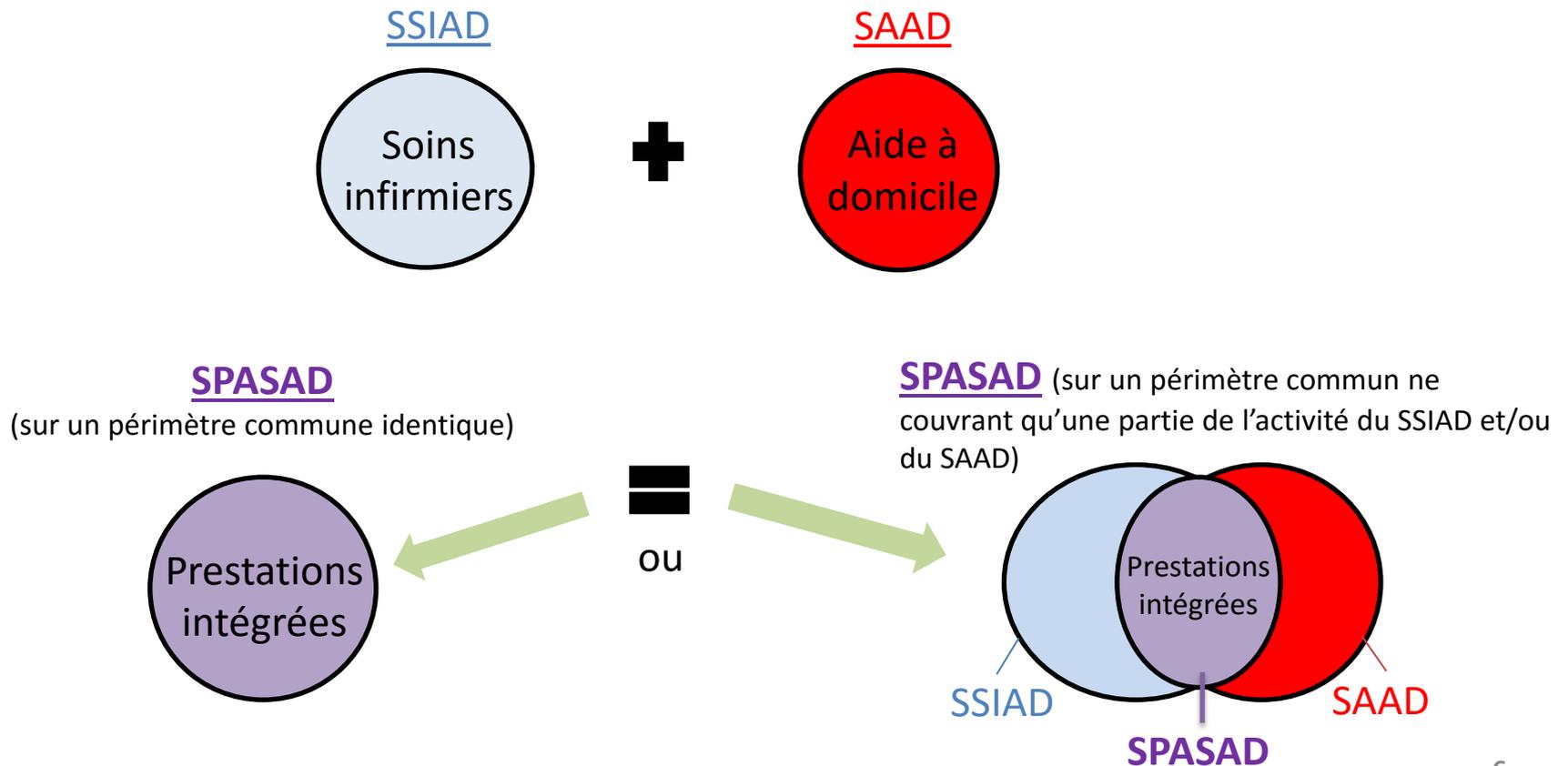
A la fin du mois de juin 2017 : 362 SPASAD étaient éligibles à l'entrée dans l'expérimentation (éligibles à la signature des CPOM)

CPOM = contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

➤ LE CAHIER DES CHARGES DES SPASAD « intégrés »

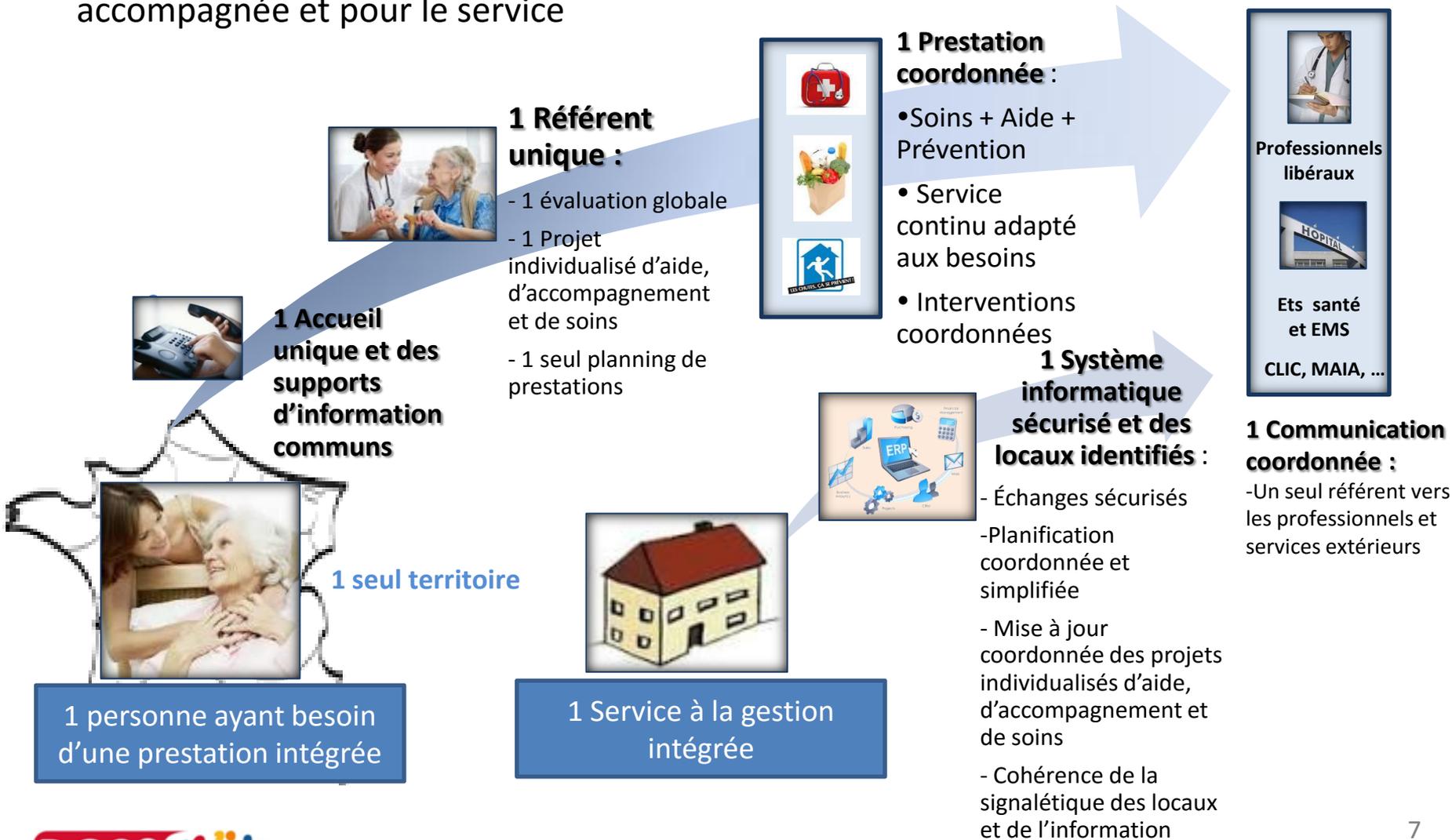
• Le territoire d'intervention des SPASAD « intégrés » :

Le territoire d'intervention du SPASAD intégré est constitué par le périmètre commun d'intervention du SSIAD et du SAAD qui le composent : au service des personnes nécessitant (de manière prioritaire) une prestation d'aide et de soins à domicile



➤ LE CAHIER DES CHARGES DES SPASAD « intégrés »

- **Les prestations intégrées du SPASAD** : Le projet d'organisation du SPASAD « intégré » doit tendre vers une simplification des interventions pour la personne accompagnée et pour le service



➤ LE CAHIER DES CHARGES DES SPASAD « intégrés »

- Les spécificités en terme de SI :

Pour exercer leurs missions, les SPASAD expérimentateurs se dotent d'outils partagés de fonctionnement et d'évaluation (livret d'accueil, projet de service, contrat de prestations pour la personne accompagnée, règlement de fonctionnement, grille d'évaluation des besoins, etc.).

Sans obligation d'acquérir un progiciel de gestion intégré, ils s'engagent à mettre en place un système d'information sécurisé, permettant notamment le partage des plannings d'intervention et le suivi des projets individualisés d'aide, d'accompagnement et de soins (PIAAS).

L'outil de liaison à domicile (papier ou informatisé) est commun et, le cas échéant, partagé avec les professionnels de santé libéraux ou les partenaires du SPASAD.

**(Arrêté du 30 décembre 2015 fixant le cahier des charges des expérimentations relatives aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile prévues à l'article 49 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement)*

Les modalités de travail:

- Les situations ciblées
- Les missions de EDESS
- L'extension du standard ESPPADOM : au service de l'interopérabilité des SI SPASAD
- Méthodologie et livrables proposés

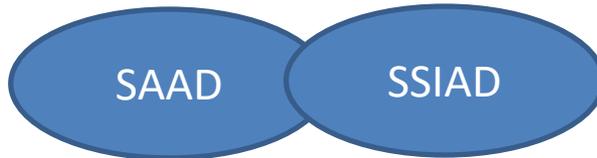
➤ LES SITUATIONS CIBLÉES

Trois situations ont été identifiées :



SAAD et SSIAD constitués en SPASAD utilisent un **logiciel commun** : Cette situation n'entre pas dans le cadre actuel des travaux de l'association EDESS

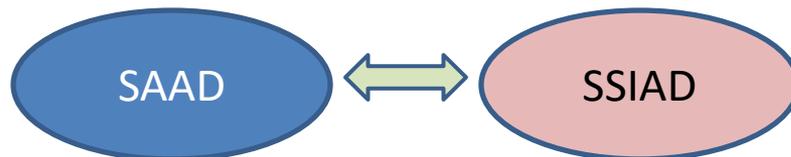
Même éditeur de logiciel



SAAD et SSIAD utilisent deux logiciels du même éditeur : mais aucune solution de coordination n'a été trouvée

➔ EDESS va travailler sur un format permettant de faciliter les échanges entre ceux-ci.

Différents éditeurs de logiciels



SAAD et SSIAD utilisent deux logiciels d'éditeurs différents : aucune solution de coordination n'a été trouvée

➔ EDESS va travailler sur un format permettant de faciliter les échanges entre ceux-ci.

➤ LES MISSIONS D'EDESS

Le standard ESPPADOM conçu par l'association EDESS permet déjà les échanges de données dématérialisées dans le domaine de l'aide à domicile :

- plan d'aide
- relevés horodatés des prestations
- factures

Dans la convention 2016-2018 de soutien de la CNSA à EDESS et IDEAL, un axe technique confié à EDESS concerne l'évaluation des **besoins d'interopérabilité entre les données d'aide à domicile et les données de soin** :

- état des lieux de l'existant des pratiques entre SAAD, SSIAD et SPASAD, relativement aux **transferts de données** et à la **possibilité de dématérialisation**
- préconisations concrètes pour permettre de faire évoluer les **pratiques d'échanges** entre SAAD et SSIAD et favoriser le décloisonnement de l'aide et du soin,
- **adaptabilité du standard ESPPADOM** aux besoins des SPASAD

➤ L'EXTENSION DU STANDARD ESPPADOM : au service de l'interopérabilité des SI SPASAD

PÉRIMÈTRE ACTUEL DU STANDARD ESPPADOM

ESPPADOM est essentiellement basé sur la dématérialisation des factures des SAAD avec automatisation de leur contrôle, en lien avec :

- le plan d'aide du bénéficiaire
- les comptes-rendus horodatés des interventions
- les règles de calcul des factures, des arrondis, des corrections

=> un nombre réduit d'acteurs, un cycle commande / délivrance / facturation

PRISE COMPTE DES SOINS À DOMICILE :

Dans le cadre des SPASAD « intégrés », le plan d'aide s'étend à un *projet individualisé d'aide, d'accompagnement et de soins*, élaboré par un **infirmier coordonnateur** qui assure le rôle de référent de la personne accompagnée.

L'organisation de la coordination concerne :

- le patient et de son entourage
- les interventions de l'équipe (aide et soins) au sein du SPASAD et avec les équipes des établissements de santé, centres de santé, ESMS et avec les professionnels de santé libéraux concernés.

➤ L'EXTENSION DU STANDARD ESPPADOM : au service de l'interopérabilité des SI SPASAD

De nouveaux acteurs à prendre en compte

- infirmiers du SSIAD / SPASAD, dont infirmier coordonnateur
- aides-soignant(e)s diplômés
- accompagnant éducatif et social (AES) « *Accompagnement de la vie à domicile* »
- pédicures-podologues, ergothérapeutes, ...
- libéraux sous convention avec le SSIAD
- médecin traitant
- - *liste non exhaustive* -

De nouvelles prestations

- soins infirmiers techniques : piqûre, perfusion, pansements ...
- Soins de bases ou relationnels : soins d'hygiène, ...
- Et actions d'éducation à la santé et de prévention

Le traitement de données de médico-sociales personnelles

- numérisation, stockage, conservation des documents
- force probante des documents numérisés
- sécurisation des échanges de données
- = quelles obligations ?

➤ L'EXTENSION DU STANDARD ESPPADOM : au service de l'interopérabilité des SI SPASAD - suite

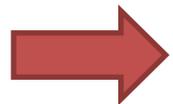
Les besoins identifiés (sur lesquels un travail d'EDESS est pertinent)

Pour le SAAD et le SSIAD, les besoins **métier** sont nombreux :

Exemples :

- partager les informations du bénéficiaire / patient,
- proposer une vision d'ensemble de la prise en charge,
- partager l'information avec le personnel d'intervention aide et soin sans délai,
- informer le bénéficiaire / patient,
- rendre compte aux financeurs,
- etc.

EDESS doit comprendre ces besoins, mais leur spécification est du ressort des maîtres d'ouvrage et des éditeurs.



La spécificité d'EDESS est de proposer des **formats d'échange de données permettant à des logiciels d'éditeurs différents de partager des informations fiables sur le bénéficiaire / patient.**

➤ Méthodologie, livrables, calendrier du projet

Démarche d'analyse classique :

- données, enjeux, acteurs, processus, architectures logicielles, contraintes particulières, préconisations et points de vigilance
- vocabulaire unifié, définitions, nomenclatures

=> **peut faire l'objet d'un guide métier et de cas d'usage formalisés**

Cahier des charges technique sur l'interopérabilité des SI SPASAD :

- travail à mener par EDESS à partir de CCTP (confidentiels) transmis par la DGCS et/ou de dossiers publics d'appels d'offres
- l'objectif n'est pas de rédiger un CC type, mais de **lister les points d'attention**

Formats d'échanges de données : commencer par définir les besoins

- cas où SAAD et SSIAD utilisent une gamme homogène de logiciel **et** cas où SAAD et SSIAD utilisent des logiciels différents  échanger en priorité sur :

- la gestion du planning des interventions (alertes en cas de modification)
- le suivi du projet individualisé d'aides, d'accompagnement et de soins du bénéficiaire

Sécurisation du stockage et des échanges de données

=> **peut faire l'objet de préconisations propres au domaine médico-social**

➤ Méthodologie, livrables, calendrier du projet - suite

Guide métier :

- contexte, définitions, vocabulaire unifié
 - inventaire des acteurs et des données
 - formalisation de **cas d'usage** d'échange de données via ESPPADOM
- ⇒ **avec la participation des éditeurs pour les situations pratiques sur le terrain**
- ⇒ **objectif : fin novembre 2017 pour une première version**

Document technique sur l'adaptation des messages ESPPADOM aux besoins des SPASAD

- une première version de travail a été diffusée
 - une liste de questions sur les points à approfondir est présentée aujourd'hui
- ⇒ **objectif : fin décembre 2017**

Préconisations sur les aspects d'interopérabilité pour la rédaction des CCTP

- incluant le rappel des obligations légales sur l'hébergement des données de santé
- ⇒ **objectif : fin décembre 2017**

Fin du projet à fin janvier 2018 avec intégration des dernières remarques et publication d'une version 1.0 des documents

1 - Participants au Groupe de travail sur l'interopérabilité des SI SPASAD

2 – Liste des fédérations

➤ Participants au Groupe de travail sur l'interopérabilité des SI SPASAD

DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) – Service des politiques sociales et médico-sociales
La DGCS est une direction d'administration centrale travaillant sous l'autorité ou à la disposition de plusieurs ministres et secrétaires d'État, et gérée sur un plan administratif par le ministère en charge des affaires sociales et le Secrétariat général des ministères sociaux.

CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) - Direction de la compensation - modernisation des services et professionnalisation des métiers de l'aide à domicile

Fédérations nationales d'associations d'aide, de services et de soins à domicile – (*voir liste ci-après*)

EDESS : Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour vocation de développer et de promouvoir les **Echanges de données dans l'espace sanitaire et social**. Dans le cadre de sa convention 2016-2018 avec la CNSA et IDEAL Connaissances, elle a pour mission de mener des travaux techniques sur les échanges de données dématérialisées, en lien avec les éditeurs de logiciels et à élargir le standard ESPPADOM au domaine des soins à domicile.

IDEAL : le Réseau IDEAL a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités. Il est le médiateur des pratiques existantes et émergentes dans tous leurs domaines de compétences.

Et la participation, via les ateliers : éditeurs de logiciels, ASIP Santé, Assurance maladie, etc...

➤ Liste des fédérations

Organisme	
ADESSADOMICILE	Fédération nationale, aide, accompagnement et soin à la personne
ADHAPSERVICES	Réseau de maintien à domicile privé
AD-PA	Association des directeurs au service des personnes âgées
ADMR / UN-ADMR	Aide à domicile en milieu rural
APF	Association des paralysés de France
CROIX-ROUGE	Croix rouge française
FEDESAP	Fédération française des services à la personne et de proximité
FEHAP	Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs
FESP	Fédération du service aux particuliers
FHF	Fédération hospitalière de France
FNAAFP	Fédération des associations de l'aide familiale populaire
FNADEPA	Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
FNAQPA	Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées
GIHPNATIONAL	Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques
MUTUALITE	Fédération nationale de la mutualité française
SOSM-LAPROVIDENCE	Service d'aide à la personne
SYNERPA	Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées
UNA	Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles
UNASSI	Union nationale des associations et services de soins infirmiers
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
UNIOOSS	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**